

N° 40 ⇨ OCTOBRE-DÉCEMBRE 2014 ⇨ 1,60 €

# Le cheminot Cfdt: de France

MAGAZINE DE L'UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS  
ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES



➤ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MI-MANDAT

# UNE CFTD

# RASSEMBLÉE



édito

### 3 NÉGOCIATIONS

➔ Vers une convention collective du ferroviaire

### 5 TOUCHE PAS À MES 35 H !

➔ La CFDT, sur ses gardes et à l'offensive

### 6 ÉVÉNEMENT

➔ Assemblée Générale de mi-mandat UFCAC-CFDT

### 8 ENTRETIEN AVEC PATRICK NESTOUR

➔ Observatoire QVT

### 10 ÉLECTIONS NEWREST

➔ Entretien avec Gildas Le Gouvello

### 12 NOUVEAU SUCCÈS

➔ CRM Services : objectif atteint pour la CFDT

### 13 AVEC LA CFDT,

➔ De nouveaux droits pour les contractuels

### 14 CHAMBÉRY

➔ La problématique des chèques-vacances

### 15 UPR

### CHAMPAGNE-ARDENNE

➔ Présentation de la nouvelle équipe

# SOYONS LES ARTISANS DU FERROVIAIRE DU 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE !

La loi du 4 août 2014 a tracé la voie d'une nouvelle ère pour la SNCF, le ferroviaire et ses cheminots. Le contexte est à un ferroviaire plus que jamais confronté à une concurrence intermodale acharnée de la route et de l'aérien. Concurrence low-cost mais aussi intra-modale avec de nouveaux opérateurs Fret et Voyageurs.

Cette année 2015 sera donc l'occasion de mettre en œuvre une réforme de la SNCF historique, mais aussi du système ferroviaire Français. Cette réforme est nécessaire. Socialement, les intérêts des cheminots de la SNCF sont préservés par le maintien de leur pacte social (statut, régime de retraite, rémunération...). Pour autant, il reste à construire une véritable convention collective pour organiser l'ensemble des acteurs du secteur ferroviaire français. Il s'agit d'éviter un dumping social si tentant pour ceux qui veulent faire baisser les coûts sociaux du ferroviaire. La CFDT n'est pas naïve, les négociations seront âpres, l'environnement politico-économique est difficile.

La CFDT en est convaincue, c'est à travers un dialogue social de haut niveau que les cheminots se mobiliseront pour assurer un service public du ferroviaire de qualité et en toute sécurité. Une page nouvelle s'ouvre, c'est à nous d'en écrire le contenu.

Le renouveau du ferroviaire se construit en ce moment, c'est à nous, c'est à vous de décider de son avenir.

En attendant, permettez-moi au nom de toute la CFDT Cheminots de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année 2015. ●●

  
Didier AUBERT,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE LA CFDT CHEMINOTS

**Cfdt:** FGTE  
CHEMINOTS

47-49 av. Simon Bolivar, 75019 PARIS  
01 56 41 56 70  
www.cfdtcheminots.org  
contact@cfdtcheminots.org  
CFDT-Cheminots-Officiel  
@cfdtcheminots



LE CHEMINOT DE FRANCE  
N° 40  
OCTOBRE-DÉCEMBRE 2014

N° CPPAP : 1014 S 07026  
Dépôt légal n° 808 / 99

Directeur de la publication  
Didier AUBERT

Rédacteur en chef  
Christophe DARD

Rédacteur en chef adjoint  
Ali BENHADJBA

Ont collaboré  
à ce numéro  
Rémi AUFRÈRE  
Éric DHENIN  
Éric CHOLLET  
Papa DIOP  
Stéphane DERELLE  
Patrick LE ROLLAND

Concept & mise en page  
Antonio-Bernard TUDOR

Imprimerie L'Artésienne  
Z.I. de l'Alouette - BP  
99 62802 Liévin CEDEX



Pour nous joindre par courrier électronique,  
composez l'adresse de type  
prenom.nom@cfdtcheminots.org

➤ NÉGOCIATION COLLECTIVE

# VERS UNE CONVENTION COLLECTIVE DU FERROVIAIRE

Le 20 décembre 2013, se réunissait pour la première fois, la Commission Mixte Paritaire Nationale (CMPN) constituée par le patronat du secteur (représenté par l'Union des Transports Publics) et les Organisations Syndicales.  **Rémi AUFRÈRE**

Cette rencontre inaugurale avait été précédée par une série de réunions entre l'UTP, les syndicats et des directions d'entreprises ferroviaires ainsi qu'avec le ministre des transports et le président de la CMPN, Jean BESIÈRES.

## QUELLE EST LA GENÈSE ?

Après la longue négociation de la CCN du fret ferroviaire, plusieurs arrêtés d'extension ministériels avaient été publiés, notamment sur le temps de travail dans ce secteur spécifique. La SNCF ayant décidé d'annoncer auprès du ministre des transports (en mai 2012) les difficultés d'appliquer une CCN dans ce secteur, ce texte conventionnel n'a pas été finalisé dans sa globalité. Mais les arrêtés d'extension sont applicables à tous les opérateurs de fret (ce qui inclue les sociétés filiales du groupe public SNCF).

Comment pouvait-t-on, par exemple, accepter le risque d'un second RHR, repos hors résidence (négocié au niveau de l'entreprise) ? La CFDT avait aussi proclamé sa volonté de signer (ou de ne pas signer) à l'issue des négociations sur l'ensemble de la CCN (et non par « appartement »).

Avec les confirmations de l'obligation de recourir à la procédure d'appels d'offre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, en

conformité avec les directives européennes (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> paquet ferroviaire), il devenait indispensable de construire une convention collective pour l'ensemble du secteur. Cette obligation fut renforcée bien ultérieurement par la loi du 4 août 2014 (articles L.2161-2 et L.2162-1).

## POURQUOI UNE CCN ?

Obligation juridique puis légale mais aussi nécessité d'organiser le secteur en vue de supprimer tout risque de dumping social entre entreprises et cheminots.

La pratique de la politique contractuelle faisant partie des gênes de la CFDT cheminots, il est logique d'engager tous les moyens nécessaires pour cette négociation historique.

Bien entendu, il faut comprendre cette future CCN comme un texte assurant un socle social de haut niveau à tous les salariés de la future branche ferroviaire.

## UN ACCORD DE MÉTHODE SIGNÉ À L'UNANIMITÉ...

Lors des séances des 4 février et 27 mars, un accord de méthode a été débattu puis signé par toutes les organisations syndicales. Celui-ci prévoit la composition et fixe les règles de fonctionnement des plénières et groupes de travail (convocation, ordre du jour, maintien de la rémunération, frais, communication, informations...).



**La CFDT a fait le choix d'une négociation permanente et déterminée allant jusqu'à user de son droit d'opposition à la 1<sup>ère</sup> partie essentielle sur le temps de travail. La CGT se réfugiant quant-à elle dans un silence compromettant.**



**En septembre 2014, la France comptait 28 opérateurs sous certificat et 4 entreprises sous attestation (Siège VFLI, CFTA, VFLI Cargo, Kéolys CBA).**

## QUELLES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Le premier défi est celui du périmètre conventionnel. Quels sont les opérateurs ferroviaires concernés ? La CFDT a participé à toutes les réunions notamment en abordant la question du périmètre de notre future CCN, question qui n'était toujours pas tranchée le 3 novembre.

Parmi les entreprises dont l'appartenance au périmètre de devrait pas faire de doute figurent toutes les entreprises détentrices d'un titre de sécurité ferroviaire délivré par l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire (certificat ou attestation pour les opérateurs ferroviaires, agrément pour les gestionnaires d'infrastructure RFF et Travaux Publics Ferroviaires).

La CFDT s'est longuement battue pour intégrer dans la loi l'ensemble des salariés travaillant sur le réseau ferré national, quelle que soit leur entreprise, pour éviter le risque de dumping social par la sous-traitance. Cette revendication s'est heurtée à un rejet parlementaire et au principe juridique selon lequel les salariés relèvent de la CCN couvrant plus de 50 % de l'activité de leur entreprise.

Notre délégation CFDT est intervenue pour souligner la gravité de la question du périmètre auprès de l'UTP. Si le patronat est conscient de ce risque,

il ne semble pas motivé pour aller au-delà du respect des textes légaux.

#### QUELS POINTS DIFFICILES ?

La CÉDT a noté l'existence de la réparation des matériels ferroviaires dans la CCN de la métallurgie. Nous considérons qu'il est possible d'intégrer les ateliers du matériel de la SNCF par la notion « d'entretien ».

Nous restons en réflexion sur la CCN de la restauration ferroviaire qui ne fonctionne pas pour cause d'absence de prise de responsabilités par le patronat de ce secteur. Mais nous pensons que le principal donneur d'ordre qu'est le groupe SNCF doit s'impliquer pour redynamiser cette CCN.

#### TITRES DE SÉCURITÉ DÉLIVRÉS PAR L'EPSF

➔ certificats de sécurité nécessaires aux entreprises ferroviaires pour leur permettre d'exploiter des services de transports ;

➔ agréments de sécurité aux gestionnaires d'infrastructure,



# 14

**conventions collectives nationales actuelles intègrent des activités exercées par des entreprises proches du champ de la loi portant réforme ferroviaire.**

au premier chef RFF et la SNCF en tant que gestionnaire d'infrastructure délégué, ainsi qu'aux concessionnaires et titulaires d'un partenariat public / privé ;

➔ autorisations (attestations) ayant le même objectif que les certificats et agréments de sécurité à certains contractants de RFF ou de la SNCF (délégués, partenaires privés) aux autorités portuaires gérant des voies ferrées.

#### CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ?

Une convention collective nationale est un « texte » négocié entre l'organisation patronale (ou les organisations patronales) et les syndicats de salariés, qui rassemble un ensemble de règles (temps de travail, prévoyance, retraite, licenciement, formation professionnelle, classifications, droit syndical, etc.), applicables à un ou des métiers sur la relation de travail entre un employeur et un salarié.

Elle s'impose à tous les employeurs et aux salariés d'une

#### ➔ L'ESSENTIEL

#### LES CONDITIONS DU CONTRAT DE TRAVAIL DES CHEMINOTS DU GPF RELÈVERONT À LA FOIS :

- ➔ d'accords d'entreprise propres au GPF (ou à un des deux EPIC Réseau ou Mobilités pour le cas particulier des accords en lien avec les contrats de performance propres à chacun d'eux, comme l'intéressement),
- ➔ de la CCN, pour les dispositions qui ne seront pas négociées dans le cadre d'un accord d'entreprise,
- ➔ de dispositions unilatérales de l'employeur (Direction du GPF),
- ➔ de décrets d'homologation ministériels en ce qui concerne les évolutions statutaires (RH 001),
- ➔ du décret socle « temps de travail » conformément à la loi du 4 août 2014, ce texte devant indiquer des éléments minimum. ●●

branche lorsque les dispositions négociées font l'objet d'un arrêté d'extension ministériel.

A défaut d'arrêté, la CCN ne s'applique qu'aux entreprises adhérentes aux organisations patronales ayant conclu l'accord. Le Code du travail peut compléter certaines dispositions. ●●



NOTRE LUTTE SYNDICALE

# LA CFDT, SUR SES GARDES ET À L'OFFENSIVE !

La CFDT réaffirme avec force son attachement à défendre les 35 heures à la SNCF. Le point avec Rémi Aufrère, secrétaire général adjoint de la CFDT Cheminots.  AII BENHADJBA



**Les 35 heures à la SNCF, c'est quoi pour la CFDT ?**

*En 1999, les conditions d'application des 35 heures à la SNCF ont été obtenues de haute lutte syndicale. Au travers de la réduction du temps de travail, il n'était déjà pas question d'ajouter de la flexibilité à une organisation, évidemment par nature très flexible. Aujourd'hui encore, il faut défendre cet équilibre. Il faut même descendre vers les 32 h voire 30 h dans le cas des travaux pénibles et nocturnes. Toutes les organisations syndicales n'avaient pas signé cet accord 35 heures. La transposition de la loi sur les 35 heures repose sur un accord signé entre la direction SNCF et seulement la CFDT et la CGT.*

**Comment interprètes-tu les contradictions de certaines organisations syndicales à défendre les 35 h alors qu'elles n'ont pas signé l'accord d'entreprise ?**

*Il faut rappeler que la mise en place des 35 h à la SNCF fut le résultat d'une longue et difficile négociation. Cet accord fut le produit d'un nouvel équilibre qui a permis l'embauche de 10 000 jeunes sur 3 années. Quelques OS ont refusé certaines contreparties telles la modération salariale ou la remise en cause de certains accords locaux. Pour autant, personne ne souhaite aujourd'hui que cet acquis historique puisse être remis en cause.*



© CFDT CHEMINOTS

**Quelle est la position de la direction SNCF sur l'application des 35 heures à la SNCF ?**

*La CFDT a prouvé qu'elle n'est ni naïve, ni complice des positionnements successifs et parfois erratiques de la direction. La SNCF a raison de proclamer qu'elle respectera les 35 h tout simplement parce qu'il s'agit de*

*la durée légale du travail fixée par la loi.*

**Que dirais-tu aux cheminots pour répondre à leurs inquiétudes sur l'évolution des textes et réglementations dans le cadre de la réforme ferroviaire ?**

*Notre véritable défi historique sera de créer l'unité du corps social avec toutes les entreprises ferroviaires publiques et privées. Une sortie par le haut ! La CFDT ne pratiquera ni le mensonge, ni le mépris de la raison. Nous ne nous adressons pas aux cheminots comme des salariés « hors du temps ». Nul ne reviendra à la SNCF de 1938.*

**Quelles seront les initiatives de la CFDT sur ces sujets dans les semaines à venir ?**

*La CFDT est à la manœuvre dans les négociations de la CCN mais aussi sur les conditions sociales qui s'appliquent aux contractuels SNCF et à ceux de RFF. Nous entendons peser sur les projets de décrets de loi. Nous voulons concrétiser les engagements pris par le ministre des transports dans notre signature des accords de modernisation du 13 juin 2014. Et nous voulons démontrer que l'instauration d'un nouveau dialogue social est enfin possible. Il ne devrait plus être nécessaire de devoir faire grève pour seulement ouvrir de vraies négociations. ●●*



**« La CFDT ne pratiquera ni le mensonge, ni le mépris de la raison. »  
Rémi AUFRÈRE**

BILAN  
D'ÉTAPE



© CFDT CHEMINOTS

➤ ÉVÈNEMENT

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MI-MANDAT

C'est au village-vacances de la ferme de Courcimont, à Nouan le Fuzelier, en Sologne, à quelques dizaines de kilomètres d'Orléans, que les délégués de la CFDT Cheminots se sont retrouvés les 8, 9 et 10 décembre. Point de vacances en ce lieu bucolique, mais l'assemblée générale de mi-mandat de notre union fédérale. Débats et perspectives. ✂ **Christophe DARD & Ali BENHADJBA**

**D**eux ans déjà écoulés depuis l'assemblée générale d'Erdeven. Moment venu d'un bilan d'étape sur l'action de la CFDT Cheminots. Occasion de revenir sur les grandes étapes qui ont jalonné la première partie

de cette mandature : réforme du ferroviaire et intégration de RFF dans ce nouveau G.P.F (Groupe Public Ferroviaire), accord de modernisation sociale signé entre la CFDT Cheminots et le Ministère des transports en juin 2014, succès de la CFDT Cheminots lors des élections pro-



**C'est  
une période  
historique  
qui s'ouvre.**

fessionnelles, etc. Chèques vacances à Paris Nord et Chambéry, chèques déjeuner, états généraux des C.E., intéressement, participation, qualité de vie au travail... les revendications phares de la CFDT reconnaissent de plus en plus d'écho sur le terrain C'est que le syn-

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MI-MANDAT UFCAC-CFDT

### CONSTRUCTION

**D'UN NOUVEAU DIALOGUE SOCIAL** qui passe du principe à la réalité par la conclusion au sein du groupe public ferroviaire d'un accord « de modernisation et de méthode pour la mise en œuvre de la réforme et la conduite des changements qu'elle implique pour les cheminots ». ●●

### EXIGENCE

**DE L'APPLICATION EFFECTIVE** des engagements pris par le gouvernement dans l'accord de modernisation signé par le ministre et la CFDT le 13 juin 2014. ●●

### REVENDEICATION

**D'UN CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA BRANCHE FERROVIAIRE** couvrant l'ensemble des entreprises intervenant sur le réseau ferré national quelle que soit leur activité principale. Ceci afin de supprimer tout risque de dumping social qu'engendrerait une mise en concurrence des salariés entre eux et/ou par le recours à des travailleurs indépendants et des prestataires de services pour les métiers du ferroviaire. ●●

dicalisme d'engagement et de transformation sociale prôné par la CFDT bouscule les lignes habituelles à la SNCF ! Et, plus que jamais, les cheminots réclament avec la CFDT une modernisation de leur contrat social.

La CFDT Cheminots a démontré la pertinence de son po-

sitionnement qui s'est traduit par une meilleure écoute et une plus grande capacité à être entendue.

L'ensemble des délégués CFDT de l'Union Fédérale des Cheminots et Activités Complémentaires présents à l'assemblée générale de mi-mandat ap-

### LES MILITANTS

**ONT AUSSI RÉCLAMÉ UNE DÉCLINAISON** concertée des réflexions territoriales pour déboucher sur une organisation territoriale de plein exercice disposant des moyens d'assurer ses missions. ●●

### ILS ONT CONFIRMÉ

**L'EXIGENCE DE LA CFDT CHEMINOTS** pour des Institutions Représentatives du Personnel (IRP) de proximité et des délégués syndicaux régionaux du Groupe Public Ferroviaire garants d'un dialogue social de qualité. ●●

### ATTACHEMENT

**ENFIN À UNE RÉGLEMENTATION DE HAUT NIVEAU** basée sur l'accord 35 heures signé par la CFDT à la SNCF en 1999. Ceci pour toutes les entreprises publiques et privées afin de conforter la sécurité du travail, la réduction de la pénibilité et des risques professionnels. ●●



**L'avenir du ferroviaire se dessine maintenant au travers d'une réforme qui doit donner des perspectives aux salariés du rail.**



**Point d'orgue de cette assemblée générale : l'adoption d'une motion d'actualité par les militants de la CFDT dans laquelle ils confirment leur engagement ferme de soutenir le processus de réforme ferroviaire engagé depuis le début de l'année 2013. Ambition déclamée dans cette motion : concourir à une meilleure efficacité économique et sociale du service public ferroviaire, basée sur l'écoute et la satisfaction des revendications des cheminots.**



pellent tous les adhérents, militants, sympathisants et, plus généralement tous les cheminots, à soutenir l'UFCAC-CFDT sur l'objectif de cette motion. ●●



Découvrez le Bilan Intermédiaire en intégralité sur [www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)

➤ INTERVIEW

## PATRICK NESTOUR :

« TOUT CE QUI PEUT CONTRIBUER À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DE NOS COLLÈGUES EST UNE PRIORITÉ »

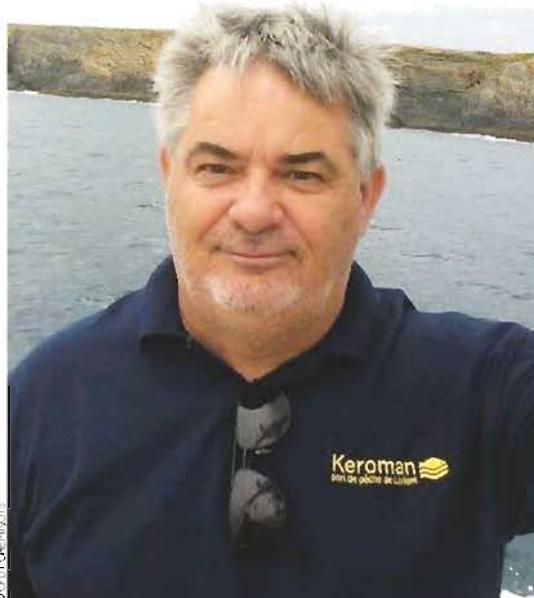
Entretien avec l'un de nos deux représentants CFDT à L'Observatoire de la qualité de vie au travail.  **Éric DHENIN**

Patrick, tu participes aux travaux de l'Observatoire de la qualité de vie au travail de la SNCF. En quoi cela consiste-t-il ?

Cela consiste à représenter une CFDT qui n'a pas peur de travailler dans un espace qui n'est pas cadré par le Code du travail. Je rappelle que l'Observatoire de la qualité de vie au travail est un lieu d'échanges et de débats, paritaire et pluridisciplinaire. Son objectif est de formuler des recommandations à l'entreprise. Il existe depuis avril 2009. Il est rattaché directement au DRH Qualité sociale. Sa méthode de travail est la suivante : comprendre pour innover, expérimenter et diffuser. Il est appuyé par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (l'ANACT).

L'observatoire QVT a-t-il participé à la négociation de l'accord QVT de la SNCF ?

En tant que tel, l'Observatoire n'a pas participé à la négociation de l'accord QVT. Un accord c'est toujours entre Organisations Syndicales et Employeurs. Toutefois, le responsable de l'Observatoire de l'époque, Monsieur DELANOUE représentant la direction, a participé à toutes les séances de négociation avec les Organisations Représentatives



de la SNCF (CGT, UNSA, SUD, CFDT). Quant à moi, en tant qu'animateur du Groupe de Travail ayant formulé la recommandation Equilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et représentant la CFDT, j'ai participé aussi à toutes les séances de négociation dudit accord. Ce qui nous a permis de demander et d'obtenir l'intégration dans l'accord de toutes les recommandations émises par l'Observatoire par rapport à l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle, mais aussi de demander et d'obtenir un comité de pilotage de cet accord qui se voulait novateur.

Quelle est l'ambition de la CFDT cheminots dans cet Observatoire qui n'est pas une institution représentative du personnel à proprement parler ?

La CFDT tient avant tout à montrer qu'elle est ouverte à tout ce qui peut être novateur, qu'elle n'a pas d'a priori, qu'elle ne fait pas de démagogie, sans pour autant renier les Institutions Représentatives du Personnel. La CFDT considère que tout ce qui peut contribuer à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail de nos collègues est une priorité.

La CGT a quitté cet Observatoire, alors qu'elle a animé le Groupe de Travail fonctionnement et expertise des CHSCT. Qu'en penses-tu ?

C'est son choix. Elle a quitté l'Observatoire le 25 février 2014, le jour où son représentant devait présenter la recommandation « fonctionnement et expertise des CHSCT » et ce même jour, elle a annoncé qu'elle ne signerait pas l'accord QVT. Comme elle avait participé à toutes les réunions concernant la recommandation CHSCT et l'accord QVT, ce n'est pas compréhensible dans la mesure où les représentants CGT ont participé activement à l'écriture des deux textes en question.



« La CFDT tient avant tout à montrer qu'elle est ouverte à tout ce qui peut être novateur, qu'elle n'a pas d'a priori, qu'elle ne fait pas de démagogie, sans pour autant renier les Institutions Représentatives du Personnel. »  
**Patrick NESTOUR**

Sa position était-elle dogmatique ? Craignait-elle de s'engager ? Le projet d'accord était-il trop proche des élections professionnelles ? La CFDT, quant à elle, à une courte majorité en Conseil National de Branche, avait accepté de signer cet accord qui était limité dans le temps.

Il n'empêche que, même si la CGT a quitté l'Observatoire, la recommandation CHSCT a été validée après son départ, et que nous pouvons donc nous en servir.

Et maintenant, quelle QVT pour les cheminots ?

La même qu'avant. Toutes les recommandations préconisées par l'Observatoire sont utilisables aussi bien au niveau local qu'au niveau national. La recommandation équilibre vie professionnelle - vie personnelle et toutes les autres recommandations qui sont sorties ou qui vont sortir de l'Observatoire doivent être prises en compte par nos équipes et doivent nous aider dans notre conduite pour nos revendications CFDT.

Ce n'est pas parce que l'accord QVT a été dénoncé que l'Observatoire est mort.

La CFDT et l'UNSA participent aux travaux en cours et je n'ai pas entendu dire que la CFDT allait se retirer de celui-ci, pas plus que l'UNSA d'ailleurs. Reste à voir ce que la SNCF mettra en œuvre pour faire vivre cet Observatoire. A quel niveau va se situer celui-ci dans le nouvel organigramme de l'entreprise. Où sera placé l'aiguillon ? L'implication du nouveau pilote sera aussi un facteur déterminant dans la poursuite de l'aventure.

Il manque aussi certainement un statut pour nos représentants CFDT dans cette instance.

Ceux-ci devraient disposer d'un certain laps de temps pour présenter cet outil et les travaux qui sortent de cet Observatoire

aux équipes syndicales... Pour ma part, je me suis investi, pendant deux années consécutives, dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail de l'ANACT. D'abord en 2013 à Vannes, à la fac où, avec Monsieur DELANOUE, nous avons présenté la recommandation équilibre vie professionnelle - vie personnelle et la façon dont a été travaillée cette recommandation. Puis en juin 2014, mais cette fois seul, toujours dans le cadre de la semaine QVT de l'ANACT, j'ai présenté l'Observatoire à Amiens. Mais, avant même d'aller présenter cet outil que certains nous envient à l'extérieur de la SNCF, ne faudrait-il pas tout d'abord se poser la question de savoir combien d'agents SNCF connaissent l'Observatoire et ce qu'il produit ?

Quels sont les leviers que les militants peuvent utiliser pour imposer la QVT dans les chantiers ?

L'idéal serait, dans un premier temps, que nos militants puissent lire toutes les recommandations qui sont sorties de l'Observatoire. D'autre part, il n'est pas interdit de demander des réunions de CHSCT extraordinaires pour bien appréhender les recommandations et voir s'il n'y a pas de possibilités de mettre en œuvre des dispositifs locaux : CHSCT, conciliation vie professionnelle - vie personnelle, management... Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les conditions de travail, le bien-être au travail et la qualité de vie au travail de nos collègues. Un espace zen, des massages payés par l'entreprise sont autant de moyens dérisoires pour améliorer la qualité de vie au travail si, après avoir bénéficié de ceux-ci, un employé doit faire face, par exemple, à une file d'attente encore plus importante et impatiente au guichet. De tels remèdes seraient dénués d'intérêt. ●●

#### ➤ LA COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE

- des représentants de la direction, de profils variés, impliqués à un titre ou un autre sur les sujets portés par l'Observatoire ;
- des représentants de la pluridisciplinarité : médecin du travail, action sociale, pôle de soutien psychologique ;
- des représentants des fédérations syndicales représentatives sur le plan national ;
- l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). ●●

#### ➤ LES TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS 2009

- Adoption d'une méthodologie d'intervention en conduite du changement organisationnel.
- Cette méthodologie a d'abord été expérimentée auprès d'établissements pilotes sur la réduction de la pénibilité, désignés par les branches et domaines
- Elle a été étendue à des établissements ayant sollicité l'Observatoire.
- Elle a été dispensée en 2013 à 56 consultants internes pour en favoriser le déploiement.
- Une recherche en sociologie et ergonomie sur les liens entre collectifs de travail et santé a été menée.
- Des groupes de travail ont été créés et se penchent sur les problèmes de :
  - stress professionnel ;
  - management et conditions de travail ;
  - équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
  - expertise et fonctionnement des CHSCT ;
  - rythmes de travail ;
  - depuis 2012, des rendez-vous semestriels avec les DRH de branches, domaines et régions, rendent compte des travaux de l'Observatoire. ●●

#### ➤ ACTUELLEMENT, L'OBSERVATOIRE TRAVAILLE SUR :

- Sur les rythmes de travail, groupe de travail animé par Alain IZARD, médecin chef SNCF. **Recommandations à sortir prochainement (CFDT, Patrick NESTOUR).**
- Sur le présentisme et l'absentéisme, travaux demandés par la CFDT. Groupe de travail animé par Isabelle TOUZE des services sociaux. **Recommandations à sortir prochainement (CFDT, Nicolas DARDILLAC)**
- Sur l'amélioration continue (pour ne pas écrire le LEAN\*), travaux demandés avec insistance par la CFDT, groupe de travail animé par Olivier CREMIEN, Président de la CFHSC Infra. **Ce groupe de travail vient de démarrer. Recommandations à sortir dans les 12 mois (CFDT, Patrick NESTOUR et Laurent ORSINI). ●●**

\* de l'anglais : maigre, sans gras, dégraissé. Théorie critiquée de gestion de la production qui se concentre sur l'absence de gaspillage, la gestion allégée ou au plus juste.



Pour en savoir plus :  
**INTRANET SNCF, espace RH/vie au travail/qualité de vie au travail/quelques dispositifs**

➤ INTERVIEW

# AVEC LA PLUS FORTE PROGRESSION, LA CFDT FILE BON TRAIN !

Le Cheminot de France est allé à la rencontre de Gildas Le Gouvello, militant CFDT historique du syndicat national de la restauration ferroviaire. ✎ AII BENHADJBA

**A**vec plus de sept-points gagnés pour atteindre une représentativité de 30,48 %, la CFDT conforte sa place de premier plan chez Newrest.

En exclusivité pour Le Cheminot de France, Gildas revient sur ces élections.

Gildas, merci de répondre à notre invitation. Peux-tu te présenter ?

Amoureux de notre activité - dès le premier voyage pour Brest (bon je le dis, c'était en 73). En 1987, suite à un mauvais accord de fin de grève, de spectateur je deviens acteur, mon histoire CFDT se met en route. Une idée fixe : donner à notre activité la place qu'elle devrait avoir au sein de la SNCF, contribuer à ce que notre activité soit aussi attractive et riche qu'elle devrait l'être pour chacun. Sur mon parcours à la SNCF... j'ai roulé sur toutes les destinations proposées par le Chaix d'hier. Marcher, déambuler dans les villes où nous stationnons, sentir la vie toujours unique de chacune, de ses habitants, son air... Le syndicalisme m'a vite appris que le rapport de force est la base de toute implication dans la vie collective, que le syndicalisme est l'apprentissage de la frustration. Je pratique la lecture et un sport le vélo. Je ne partage ma cuisine avec personne. Je fais les (presque) meilleures confitures d'agrumes et de fraises (breton-

nes sinon rien). C'est très accessoire mais cela participe à cet équilibre global dont j'ai besoin.

Comment as-tu réagi à la lecture des résultats le soir des élections ?

Quelle implication démesurée de chacun il a fallu pour arracher ce résultat ! Là, la CFDT devient incontournable et c'est le bon moment... Fier de la fierté de chacun.

Comment juges-tu la progression de la CFDT ?

Parlante, méritée dans un contexte de concurrence syndicale âpre. Cette progression, nous ne la devons qu'à nous-mêmes (la nouvelle Direction, comme les précédentes, a ouvertement joué contre la CFDT, une habitude qui honore notre syndicalisme), à notre présence sur le terrain, à notre détermination et nos actions juridiques gagnantes aux résultats qui bénéficient à tous (la plus dure à digérer pour CREMONINI restera sa condamnation par le TGI



**30,48%**  
Avec ce pourcentage, la CFDT enregistre la plus forte progression et conforte sa place d'organisation syndicale de premier plan !

à recalculer les congés payés de ses 1 300 salariés... et probablement rendre à chacun 1 500 à 2 000 €... pas mal, non ?). Notre lutte de quatre ans, gagnée contre l'employeur précédent, aux méthodes incompatible avec notre activité historique, puisque vieille de 140 ans, a pesé dans le choix des collègues.

Quelle a été la stratégie de campagne de la CFDT ?

Mettre en avant nos actions gagnantes, nos résultats obtenus au fil des mois qui bénéficient à chacun. Notre slogan « La CFDT c'est pour tous » synthétisait le sens de nos actions comme de notre engagement. Nous avons décidé que notre opposition ferme (mais toujours constructive) à l'employeur précédent était aussi une « action gagnante » à valoriser. Le syndicat a toujours soigné sa communication écrite, mais pour cette élection, le fait d'avoir confié les maquettes de nos documents « profession de foi » et « quatre page élections » au pôle communication de la Branche Cheminots, a révolutionné notre communication, et renforcé notre image auprès de tous. Cette communication professionnelle a boosté chaque équipe et contribué à inhiber la concurrence. Sans oublier le travail de contact avec chaque salarié pour ne rater aucun vote CFDT.

La CFDT est au premier plan. Quelle analyse portes-tu sur le travail accompli ?



Découvrez toutes les publications dédiées à la Restauration Ferroviaire sur [www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)



© GFDL CHEMINOTS

Dans l'activité, la CFDT a toujours été l'Organisation combattive. A force de se battre, les équipes acquièrent beaucoup de choses, notamment une lucidité sur les intentions de nos directions successives comme de nos partenaires syndicaux, qui leur donne une réactivité instantanée et pratiquement toujours juste. Nos élus maîtrisent les armes que le Code du travail met à leur disposition, échangent avec nos experts ressources. Les bons réflexes sont en place. Collectivement nous avons gagné en maturité.

A peine ces élections terminées, la CFDT est repartie au combat pour défendre la mutuelle santé, peux-tu expliquer à nos lecteurs pour quelles raisons ?

En principe, la mutuelle est le sujet qui rassemble. Là, notre nouvel employeur a décidé d'imposer l'assureur maison AXA. Pas d'appel d'offres ! Pas de négocia-

tion ! Le seul motif de ce choix autoritaire est de diminuer le coût global des cotisations, de « gagner » 500 000 € sur trois ans. Le plus choquant est que NEWREST a signé un contrat qui lui assure 12 millions € par an (la SNCF aime vraiment l'entreprise privée...). Aussi, vouloir en plus optimiser le contrat en diminuant le coût du poste « santé des salariés » est indécent et perçu comme tel. Nous informons les salariés et sommes à leur écoute. Une action est dans toutes les têtes...

Comment pourrais-tu qualifier la relation de la CFDT avec la direction de Newrest ?

Une fois encore, la CFDT n'a pas la Direction qu'elle mérite. Le contrat en cours est un bon contrat pour l'avenir de l'activité car il fixe un objectif de qualité au service à bord. Pour gagner cette qualité, il faut travailler l'organisation du travail, la gestion de la force de vente. Pour cela, il faut des partenaires sociaux en capa-

cité de proposer, de réfléchir, de négocier. Pour notre Direction, des uniformes neufs (payés par SNCF), des produits de marque de qualité à bord et ainsi tout est parfait. Chez nous, c'est l'agent à bord qui fait la réussite de l'offre. Nos dirigeants n'ont pas la capacité à penser combien le facteur humain est la donnée de base pour réussir. Pour notre Direction, l'essentiel c'est l'accessoire.

Quelles sont les prochaines actions à venir pour la CFDT dans la restauration ferroviaire ?

Ce contrat négocié entre NEWREST et SNCF n'est pas viable dans la durée, car trop déséquilibré au détriment de SNCF ! A l'heure où l'argent public est rare NEWREST (dont la holding est basée au Luxembourg) a une rente fixe de 12 millions € par an avec zéro investissement (une forme de droit à la paresse subventionné par SNCF). Ce contrat doit cesser le plus vite possible. Nous allons agir dans ce sens avec les salariés, avec la Branche, avec l'élu CFDT au C.A. SNCF. Nous allons faire preuve d'imagination.



**Quelle analyse portes-tu sur la convention collective ferroviaire en cours de négociation ?**

**Pour notre syndicat, cette convention doit aussi couvrir le champ de notre activité. Manifestement SNCF ne le veut pas. Cela nous interpelle sur la volonté et les conditions dans lesquelles la SNCF intégrerait la restauration ferroviaire au sein de son « service à bord TGV » de demain. Les négociateurs CFDT négocient pour nous en totale concertation.**

A terme, selon toi, les salariés Newrest ont vocation à intégrer la SNCF. Peux-tu expliquer à nos lecteurs pourquoi ?

L'année 2017 signifie l'ouverture à la concurrence du transport voyageurs. Imagine t-on des avions d'Air France sans des hôtes Air France ? Non, il en ira de même pour SNCF demain. Un personnel intégré au sein de l'équipage SNCF renforcera la chaîne de valeur du transporteur. Il nous faudra réussir cette intégration pour que chacun participe à la réussite de SNCF face à ses concurrents. Encore un chantier en perspective et, comme pour les cheminots, le chantier suivant est toujours plus complexe et plus dur par ses enjeux que le précédent. ●●

➤ 30 SEPTEMBRE 2014

# PREMIÈRES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CHEZ CRM SERVICES : OBJECTIF ATTEINT POUR LA CFDT !

Avec 46,76 %, la CFDT arrive en tête aux élections de CRM Services, filiale de SNCF Voyages. Un exercice parfaitement réussi pour une première élection !

✎ Eric CHOLLET & Pape Diop

En obtenant 46,76 % des suffrages exprimés au bénéfice de ses listes de candidats, la CFDT devient le premier syndicat représentatif au sein de CRM Services. Une filiale qui emploie essentiellement des jeunes cadres. La CFDT confirme ainsi sa position de leader chez les cadres.

## UN TAUX DE PARTICIPATION EXCEPTIONNEL !

Avec un taux de participation de 90 %, la CFDT est satisfaite : son appel à la mobilisation des salariés de CRM Services a été entendu lors de ce premier scrutin. Voici une belle démonstration de vitalité démocratique !

## UN EXERCICE DE DÉMOCRATIE SOCIALE RÉUSSI !

Le taux de participation élevé illustre le grand intérêt que les collaborateurs portent à la vie de CRM Services, mais aussi leur volonté d'être associés à la gouvernance de leur entreprise.

C.E., D.P., CHSCT apporteront des résultats bénéfiques pour chacun et amélioreront les performances de la collectivité de travail. Ce premier exercice de la démocratie sociale au sein

de CRM Services est une grande réussite et la CFDT salue la maturité et l'engagement de tous les collaborateurs, quel que soit leur collège, à cette élection professionnelle.

## REPRÉSENTATIVITÉ DES B.U. (BUSINESS UNIT)

Dès sa première communication, la CFDT a souligné l'importance d'avoir une représentativité au niveau des Organisations Syndicales des différentes B.U. (jusqu'à alors « cloisonnées »).

Elle a voulu également une parfaite parité homme / femme, mais aussi une diversité respec-



Créée en 2004, CRM Service est en charge de la gestion et de la relation client autour des programmes de fidélisation des clients SNCF avec un effectif de 81 salariés.

tée en tout point. La CFDT CRM Service montre l'exemple !

## NÉGOCIATION DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL (I.R.P.)

Les représentants CFDT sont entrés en négociation avec la Direction pour la mise en place des Instances Représentatives du Personnel (I.R.P.) et l'exercice du droit syndical.

L'équipe CFDT CRM Services affirme dans cette démarche sa volonté d'instaurer un dialogue social constructif gagnant-gagnant ! ●●



➤ AVEC LA CFDT,

# DE NOUVEAUX DROITS POUR LES CONTRACTUELS !

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, les salariés contractuels des annexes B et C bénéficient de l'Allocation Familiale Supplémentaire (AFS).  Eric CHOLLET

Cette avancée sociale importante est à porter au crédit de la CFDT. Elle complète ainsi les avancées déjà obtenues avec la mise en place de la prévoyance et de la complémentaire santé en début d'année 2014.

A noter, et c'est une première : cette mesure spécifique pour les Contractuels est inscrite dans un accord de rémunération ! Elle a été intégrée dans l'accord salarial que la CFDT a signé en juillet 2014.

Le montant et le détail de cette prime mensuelle sont repris dans le RH 0386.

Pour la CFDT, il reste à obtenir la non hiérarchisation de cette allocation et son alignement sur le montant le plus élevé. Ce sera alors réellement une mesure de justice et d'équité sociale, que porte également la CFDT pour toutes autres primes et Eléments Variables de Solde (EVS) qui s'harmonisent au fur et à mesure du temps grâce à son action continue.

**DANS SON CAHIER REVENDICATIF CONTRACTUELS, LA CFDT DÉGAGE DES AXES REVENDICATIFS FORTS. PARMILX :**

- l'amélioration du régime de prévoyance et de la couverture maladie ;
- l'accès aux cabinets médicaux SNCF ;
- l'alignement des facilités de circulations (FC) des « retraités contractuels » sur celles des « retraités du cadre permanent » dans un souci évident de justice sociale.



**C'est la démonstration que la CFDT considère tous les Contractuels comme des Cheminots à part entière !**

« retraités du cadre permanent » dans un souci évident de justice sociale.

Profitant de la réforme du ferroviaire, elle demande que ces mesures soient prises rapidement !

**ACTUELLEMENT, C'EST LA DOUBLE PEINE POUR LES CONTRACTUELS :**

- Premièrement, parce qu'ils ne peuvent être admis au Cadre permanent du fait des critères d'âge.
- Deuxièmement, ils doivent cotiser bien plus longtemps que leurs collègues au Cadre permanent pour conserver à leur retraite une carte SNCF de libre circulation avec tarification spéciale pour les TGV (condition requise : avoir accompli au moins 25 ans de service à temps plein, alors que c'est seulement 15 ans pour ceux au CP !)

COMITÉ D'ETABLISSEMENT RÉGIONAL ALPES

# QUAND CERTAINS REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS SYNDICALES PRATIQUENT LA VACANCE DE LEURS RESPONSABILITÉS POUR NE PAS AVOIR À Y FAIRE FACE...



17 décembre, moment attendu par tous les cheminots de la région de Chambéry : la mise aux voix du budget du C.E. en séance plénière avec la mise en place des chèques-vacances.

AIJ BENHADJBA

**M**ais là problème. Par un scénario bien ficelé, CGT (qui est contre) et SUD (qui est normalement pour) ont réussi à faire échec à ces Chèques Vacances.

Pourtant, un accord de principe voté en bureau de C.E., dégagant une majorité favorable, avait été acté entre les organisations syndicales CFDT, UNSA et SUD Rail.

Sachant devoir être mise en minorité, la CGT avait organisé un envahissement de la réunion plénière par des cheminots et des salariés du C.E.R. pour faire pression et s'insurger contre la mise en place de ces Chèques Vacances. Gros des troupes essentiellement formé par des retraités CGT !

Et, contre toute attente, en milieu de matinée, SUD quitte la séance suite à un événement sûreté sur la région.

Un suppléant CGT récupérant le droit de vote du titulaire SUD absent, la CGT se retrouve à avoir à son crédit une voix supplémentaire. Avec 5 voix CGT contre 2 voix CFDT et 2 voix UNSA, le rapport de force en faveur des Chèques Vacances a donc maintenant changé.

Et, pour être sûre d'arriver à ses fins funestes, à la

9 OCTOBRE 2014

## PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE COMPOSANT L'UPR CHAMPAGNE-ARDENNE

Alain Guerlet, après de nombreuses années au service de la CFDT, a décidé de profiter d'une retraite bien méritée. ✎ Stéphane DERELLE



© CFDT CHEMINOTS



### 15 %

est le nouvel objectif de la CFDT Cheminots, à dépasser lors des prochaines élections au sein de cette région.

Une nouvelle équipe a donc été élue lors de l'Assemblée Générale ayant eu lieu le 9 octobre 2014 à Reims.

Forte d'un bon potentiel électoral sur la région avec 14,76 % des voix récoltées lors des dernières élections, l'UPR a mis en place un bureau capable de renforcer cet engagement régional pour la CFDT.

Membre de la FGAAC-CFDT, Christophe Le Gac est le nouveau Secrétaire Général. Il sera appuyé par 5 secrétaires généraux adjoints issus de toute la région. Il s'agit d'Eric Bonomi, de David Nicolas, de Mickael Séverin, de Gathen Gappe et de Sylvain Buzon. Sylvain Pierre est lui chargé de la Trésorerie.

Aidée par des sections syndicales bien structurées, cette nouvelle équipe a déjà la tête tournée vers les prochaines élections afin de progresser et ainsi permettre à la CFDT Cheminots de dépasser l'objectif des 15 % sur le plan national. ●●

différence de ce qui se fait habituellement, le budget prévisionnel n'est pas mis aux voix globalement mais ligne budgétaire par ligne budgétaire.

Sentant se refermer le piège, la CFDT a bien tenté d'obtenir que le vote soit repoussé à une autre date. Verrouillage de la proposition par la CGT avec ses 5 voix contre les 4 de la CFDT et de l'UNSA. Le refus en réaction de voter le budget ligne par ligne par la CFDT et l'UNSA n'y changera rien. C'est à chaque fois 5 voix de la CGT qui se portent sur chaque ligne budgétaire. Sauf précisément quand il s'agit des Chèques Vacances : là, 5 voix CGT contre !

Les cheminots pourront légitimement s'interroger sur l'absence de SUD au moment de ce vote crucial et sur la démarche de la CGT qui a ainsi pu récupérer la voix d'une organisation qui est « pour » afin de l'utiliser pour voter « contre ».

Le dossier Chèques Vacances avait pourtant été approuvé démocratiquement par 6 voix POUR (CFDT/UNSA/SUD) et 3 voix CONTRE (CGT) au bureau du CER de novembre. Il s'agit donc là d'un vrai déni de démocratie.

Les cheminots de la région de Chambéry ne bénéficieront pas cette année encore des Chèques Vacances.

Nul doute qu'ils sauront s'en souvenir... ●●

© FREDERIK



• La CFDT Cheminots vous adresse ses

**MEILLEURS VŒUX**

**POUR L'ANNÉE**

**2015**

**Cfdt:**

**Cfdt:**

**FGTE  
CHEMINOTS**